



~~SEP~~ 19 1993

**NOTICE OF CLASS APPROVAL
AVIS D'APPROBATION DE CATÉGORIE**

Issued by statutory authority of the Minister
of Consumer and Corporate Affairs Canada
for:

Émis en vertu du pouvoir statutaire du
Ministre de la Consommation et des
Affaires commerciales pour:

CLASS OF DEVICE / CATÉGORIE D'APPAREIL

Vehicle Scale Weighbridge / Ponts-basculés routiers

ISSUED TO / DÉLIVRÉ À:

Howe Richardson
217 Boulevard Brunswick
Pointe Claire, Québec
H9R 4R7

MODELS / MODÈLE

As marked on device. / Indiqué sur
l'appareil.

CAPACITY / CAPACITÉ

Maximum certified capacity marked on
device. / Capacité maximale certifiée et
indiquée sur l'appareil.

SUMMARY DESCRIPTION

The approved device is a load receiving
element of a weighing machine of the above
mentioned class, of a size greater than
1.6 m, of a capacity greater than 10 000 kg
and/or of such nature that it cannot be
tested in the laboratory. When interfaced to
an approved and compatible weight
indicator, the device becomes a weighing
machine.

DESCRIPTION SOMMAIRE

L'appareil approuvé est un élément
récepteur de charge d'un appareil de pesage
appartenant à la catégorie susmentionnée, de
taille supérieure à 1.6 m, d'une capacité
supérieure à 10 000 kg et/ou de nature ne
pouvant pas être testée en laboratoire.
Lorsqu'il est relié à un indicateur pondéral
approuvé et compatible, l'appareil forme un
ensemble de pesage.

APPROVAL

Approval pursuant to subsection 3(1) of the Weights and Measures Act is hereby granted to the organization or individual indicated above for a load receiving element of a weighing machine of the above mentioned class. Approval of an individual device is granted provided that the performance, marking, installation, and manner of use of the device are found to be in compliance with the applicable requirements of the Weights and Measures Regulations and relevant Ministerial Specifications at the time of initial verification and that all the terms and conditions listed herein are complied with.

Inquiries regarding verification shall be addressed to the local Weights and Measures inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

TERMS AND CONDITIONS

Initial Verification

Each device installed under this class approval shall be initially verified pursuant to subsection 8(b) of the said Act.

Manufacturer, Importer or Dealer Responsibilities

A device installed under authority of this approval shall be modified by the manufacturer, importer or dealer as may be necessary to bring the device into compliance with all applicable requirements of the Weights and Measures Regulations and Ministerial Specifications before it may be used in trade.

APPROBATION

Une approbation conformément au paragraphe 3(1) de la Loi sur les poids et mesures est, par le présent avis, accordée au détenteur susmentionné de l'élément récepteur de charge d'un appareil de pesage de la catégorie mentionnée ci-haut. L'approbation d'un appareil est accordée pourvu que le rendement, le marquage, l'installation et le mode d'utilisation de l'appareil soient conformes aux exigences applicables au Règlement sur les Poids et mesures et des prescriptions ministérielles pertinentes au moment de la vérification initiale et que toutes les conditions décrites ci-après soient satisfaites.

Toute demande de renseignements sur cette vérification doit être adressée au bureau local d'inspection des Poids et mesures de Consommation et des Affaires commerciales Canada.

CONDITIONS

Vérification initiale

Chaque appareil installé en vertu de la présente approbation de catégorie doit subir une vérification initiale conformément à l'alinéa 8(b) de ladite loi.

Responsabilités du fabricant, de l'importateur et du fournisseur

Le fabricant, l'importateur ou le fournisseur doivent, au besoin, modifier un appareil installé en vertu du présent avis afin de le rendre conforme à toutes les exigences applicables au Règlement sur les Poids et mesures et des prescriptions ministérielles avant qu'il ne soit utilisé dans le commerce.

Marking Requirements

All devices approved under this class approval shall be marked in accordance with the Weights and Measures Regulations and relevant Ministerial Specifications.

Sealing Requirements

The means of adjustment of the coarse zero and span of the device shall be sealable. However, exemption is granted from providing ready access to all other components or adjustments without breaking the seal, as specified in SGM3-10.

Indication and Recording Requirements

A device shall not indicate or record any weight greater than 105 % of the maximum capacity to which it has been certified.

Load Cell and/or Lever Requirements

The load receiving element shall use levers, and/or load cells of the electronic or hydraulic type, arranged in a conventional manner.

All load cells used in a device shall be of the same type and capacity.

This class approval applies only to the load receiving element of an affected device and not to the electronic or hydraulic load sensing elements used.

PREVIOUS APPROVALS

This Notice of Class Approval supersedes all Notices of Conditional Approval and/or Notices of Approval previously issued to this applicant for this class of device.

Marquage

Tous les appareils approuvés en vertu du présent avis doivent être marqués conformément au Règlement sur les Poids et mesures et aux prescriptions ministérielles pertinentes.

Scellé

Les dispositifs de réglage du zéro brut et de la portée de l'appareil doivent être scellés. Toutefois, ils ne sont pas tenus d'assurer un accès facile aux autres composants ou dispositifs de réglage sans bris de plomb, conformément à la prescription ministérielle SGM3-10.

Indication et enregistrement

Un appareil ne doit ni indiquer ni enregistrer un poids dépassant 105 % de sa capacité maximale certifiée.

Cellule de pesée et/ou leviers

L'élément récepteur de charge doit utiliser des leviers et/ou des cellules de pesée de type électronique ou hydraulique installés suivant une configuration classique.

Toutes les cellules de pesée utilisées dans un appareil doivent être du même type et de la même capacité.

La présente approbation de catégorie s'applique uniquement à l'élément récepteur de charge d'un appareil visé et non aux éléments détecteurs de charge électroniques ou hydrauliques utilisés.

APPROBATIONS PRÉCÉDENTES

Le présent avis d'approbation de catégorie remplace tous les avis d'approbation conditionnelle et tous les avis d'approbation délivrés précédemment au requérant pour cette catégorie d'appareil.

LIMITATIONS

This class approval provides the named holder authorization to have an affected device initially inspected by Weights and Measures. The issuance of this class approval should not be construed as an endorsement of the capability of the named holder to furnish weighing devices which meet the needs of a device purchaser or end user.

It is the device purchaser's responsibility to ensure that any device purchased is suitable for its intended service and use.

The named holder's responsibility is to provide a device which complies with all prescribed Weights and Measures requirements.



D.W. Morgan
Acting Manager
Weights and Measures Laboratories

RESTRICTIONS

La présente approbation autorise le détenteur de celle-ci à faire subir à l'appareil une inspection initiale par Poids et mesures. L'octroi de cette approbation ne devrait pas être considéré comme une reconnaissance de la capacité du détenteur de fournir des appareils de pesage répondant aux besoins des acheteurs ou usagers d'appareils de pesage.

Il appartient à l'acheteur de s'assurer que l'appareil convient au service et à l'utilisation prévus.

La responsabilité du détenteur nommé consiste à fournir un appareil satisfaisant à toutes les exigences prescrites par Poids et mesures.

Date **JUL 19 1993**
Gérant intérimaire
Laboratoires des Poids et mesures